



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 25 avril 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint.

**CE-2012-566\***

**VIREMENT DE FONDS - TRAVAUX CORRECTIFS TEMPORAIRES - CENTRE ROBERT-GUERTIN**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'effectuer des travaux préventifs et correctifs au centre Robert-Guertin pour le garder opérationnel durant la période de réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT QU'**une enveloppe budgétaire spéciale de 1 000 000 \$ a été créée pour des travaux correctifs temporaires en vertu de la résolution numéro CM-2010-1005 en date du 26 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enveloppe budgétaire a servi au remplacement d'un échangeur au montant de 102 570,87 \$, incluant les taxes, contrat octroyé en vertu de la résolution numéro CE-2012-403 en date du 21 mars 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enveloppe budgétaire a servi à la réfection de la dalle et des conduits de réfrigération au montant de 668 444 \$, incluant les taxes, contrat octroyé en vertu de la résolution numéro CE-2012-405 en date du 21 mars 2012 ainsi qu'à des honoraires professionnels et autres travaux correctifs divers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à renflouer le budget Travaux correctifs – Aréna Robert-Guertin d'un montant de 800 000 \$ pour la réalisation de travaux correctifs nécessaires.

Le trésorier est autorisé à puiser une somme de 800 000 \$ au surplus affecté Projets majeurs – Aréna Robert-Guertin et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2012-567**

**SOUMISSION 2012 SI 032 - REPRISE DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDES RÉGLEMENTAIRES EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 20 février 2012, un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels pour réaliser une série d'études portant sur différents thèmes en vue d'améliorer sa réglementation d'urbanisme actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues à la date et l'heure prévues et qu'aucune de ces firmes n'a atteint la note minimale de 70 points requis au niveau de la qualité pour se qualifier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2012-568

**AUTORISATION À HYDRO-QUÉBEC DE PROCÉDER AUX TRAVAUX REQUIS SUR SON RÉSEAU POUR L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE REQUISE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BASEBALL AU PARC ALLEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réaménagement du terrain de baseball du parc Allen sont prévus en 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la charge de raccordement électrique du système d'éclairage prévu pour ce parc dépasse la capacité de l'entrée électrique existante et, que de ce fait, il est nécessaire que la capacité de celle-ci soit augmentée;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux doivent nécessairement être réalisés pour permettre le fonctionnement du nouveau système d'éclairage prévu du terrain de baseball;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec a soumis à la Ville une estimation au montant de 75 000 \$, incluant les taxes, pour ces travaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise Hydro-Québec à réaliser les travaux requis sur son réseau pour l'augmentation de la capacité de l'entrée électrique requise dans le cadre du projet de réaménagement du terrain de baseball au parc Allen, pour un montant global approximatif de 75 000 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30649-024-22505	71 738,42 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Allen
04-13493	3 261,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012,

Adoptée

CE-2012-569

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 68 820,95 \$, TAXES INCLUSES, DANS LE CADRE DU PROJET DE SÉCURISATION DES ÉDIFICES, PHASE I**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1030 adoptée le 30 juin 2010, mandatait la firme Reliance Protectron inc., pour un montant total de 728 286,12 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et l'installation d'un système intégré de sécurité dans huit bâtiments de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-458 adoptée le 30 mars 2011 autorisait un ajustement de coût de 64 955,67 \$, incluant les taxes, pour des travaux additionnels entérinant ainsi les avenants 1, 2, 3 et 5 et approuvant le 6<sup>e</sup> avenant, portant le contrat à un montant total modifié de 793 241,79 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires pour un montant accumulés de 59 160,78 \$, incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir 95199, 95439, 95806, 95947, 96224, 96350, 97133, 99593, 99623, 99775, 99851, 99935, 100051, 100777, 101106, 101966, 103260, 103481 et 103792;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures recommande un montant additionnel de 9 660,17 \$, incluant les taxes, pour raccorder au nouveau système des caméras existantes qui n'étaient pas indiquées au plan, remplacer le filage des claviers existants, qui est du 4 conducteurs par du 7 conducteurs, afin d'obtenir un fonctionnement adéquat avec les nouveaux lecteurs de cartes et modifier certaines composantes de portes pour offrir une utilisation plus adéquate dans le bâtiment, le tout aux ateliers municipaux de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les avenants 7 à 26 au montant de 59 160,78 \$, incluant les taxes, et approuve l'avenant no 27 au montant de 9 660,17 \$, incluant les taxes, pour un montant total de 68 820,95 \$, incluant les taxes, au contrat de Reliance Protectron inc. dans le cadre du projet d'installation d'un système intégré de sécurité, le tout représentant un contrat total modifié de 862 062,74 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30462-001-22506	9 232,26 \$	Équipement de surveillance - Équipement
04-13493	427,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-570

**AUTORISER LA FIRME CONSTRUCTION EDELWEISS INC. ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX DE FIN DE SEMAINE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES MONTCALM ET PAPINEAU - LOT 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TRÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat pour le réaménagement des rues Montcalm et Papineau a été adjugé le 7 juillet 2011 à la firme Construction Edelweiss inc. par la résolution numéro CE-2011-1264;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat comprend des travaux de nuit, en fermeture complète des tronçons visés des rues Montcalm et Papineau, pour l'asphaltage de la couche de surface sur les rues Montcalm, entre Papineau et Alexandre-Taché, et sur la rue Papineau, entre Montcalm et Morin;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'asphaltage peuvent être réalisés en une fin de semaine, incluant le samedi et le dimanche, en fermeture complète, entre 7 h et 19 h, soit les 5 et 6 mai 2012 ou les 12 et 13 mai 2012 ou les 19 et 20 mai 2012, selon les conditions climatiques favorables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur et ses sous-traitants désirent, en plus, accélérer la fin des travaux d'aménagement urbain en ayant l'autorisation de travailler les fins de semaine, incluant le samedi et le dimanche entre 7 h et 19 h, à partir du 28 avril jusqu'au 20 mai 2012 inclusivement, sans pour autant nécessiter une fermeture de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité

- autorise la firme Construction Edelweiss inc. et ses sous-traitants à effectuer les travaux d'aménagement urbain de fin de semaine, incluant le samedi et le dimanche entre 7 h et 19 h, du 28 avril au 20 mai 2012 inclusivement dans le cadre des travaux de réaménagement des rues Montcalm et Papineau - lot 2, et ce, sans recourir à une fermeture de rue;
- autorise la firme Construction Edelweiss inc. et ses sous-traitants à réaliser les travaux d'asphaltage lors d'une seule fin de semaine, en fermeture complète, entre 7 h et 19 h, soit les 5 et 6 mai 2012 ou les 12 et 13 mai 2012 ou les 19 et 20 mai 2012, selon les conditions climatiques favorables.

Adoptée

CE-2012-571

### **SOUSSION 2012 SP 004 - RÉFECTION DE SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN ROMÉO-LORRAIN, PHASE 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc / Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la réfection de service municipaux – Bassin Roméo-Lorrain, phase 2, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 1 029 612, 51 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 février 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30640-009-22507	179 499,99 \$	Travaux de réfection - Égouts et aqueduc - Aqueduc - Bassin Roméo-Lorrain
06-30647-011-22508	266 000,00 \$	Réfection et aménagement du réseau routier PIQM - Bassin Roméo-Lorrain, phase 3a
06-30640-015-22509	89 337,01 \$	Travaux de réfection - Égouts et aqueduc - Pavage - Bassin Roméo-Lorrain
06-30640-008-22510	450 000,00 \$	Travaux de réfection - Égouts et aqueduc - Égouts - Bassin Roméo-Lorrain
04-13493	44 775,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2012

Adoptée

CE-2012-572

**SOUSSION 2011 SP 320 - ARÉNA CHOLETTE - RÉFECTION DE LA TOITURE - PROJET NUMÉRO 11-043 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Rolland Boudreault / 2413-2276 Québec inc., 660, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3, pour la réfection de la toiture de l'aréna Cholette, pour un montant total de 105 455,07 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12006-003-22511	100 869,07 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toitures - Aréna Cholette - Réfection de toitures
04-13493	4 586,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-573

**SOUSSION 2011 SI 202A - PONT BRADY - MODIFICATIONS AU DRAINAGE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Larivière ltée, 640, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3, pour effectuer les travaux de modification au drainage du pont Brady, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 55 417,95 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et ses soumissions déposées en date du 5 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12003-004-22512	53 007,95 \$	Programme de réfection des ponts et ouvrages d'art - Pont Brady - Modification du drainage
04-13493	2 410,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-574

**SOUSSION 2011 SP 111 - ACHAT DE VÉHICULES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de divers camions neufs, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 9 février 2012, à savoir :

**ANNEXES A, C, D, F et G**

Mont-Bleu Ford inc, 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture d'un fourgon utilitaire 7 places selon l'annexe A, d'un camion 4 x 4 avec roues doubles selon l'annexe C, de 4 camions avec cabine équipée selon l'annexe D, d'un camion cube selon l'annexe F et de deux camions avec cabine équipée selon l'annexe G, le tout au montant total de 596 278,74 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour ces annexes.

**ANNEXE E**

Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin Chambly, St-Hubert, Québec, J3Y 3M7, pour la fourniture de 2 camions avec boîte de service selon l'annexe E, le tout pour un montant total de 150 465,48 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

**ANNEXE B-1 et B-2**

Que ce comité rejette les soumissions reçues pour l'achat de deux fourgonnettes de type cargo avec toit régulier selon l'annexe B-1 et d'une fourgonnette de type cargo avec toit surélevé (annexe B-2) et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-11001-003-22517	44 203,35 \$	Remplacement de véhicules de police et stationnements - Quatre fourgonnettes (sept passagers)
18-11012-006-22518	67 231,02 \$	Achat de véhicules et équipements - Camion 1 Tonne
06-30646-010-22519	67 454,26 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 1 Tonne (Division des parcs)
06-30646-011-22520	67 454,26 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 1 tonne (Division de l'hygiène)
06-30646-009-22521	96 597,64 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Trois camions 1 tonne (Division de la voirie)
11-11003-005-22522	67 454,28 \$	Achat de véhicules et équipements - Équipement de pavage
18-11012-010-22523	143 922,08 \$	Achat de véhicules et équipements - Deux fourgons 1 tonne
06-30144-007-22524	44 760,92 \$	Achat de bacs roulants - Achat de camions
06-30646-009-22525	115 192,21 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Trois camions 1 tonne (Division de la voirie)
04-13493	32 474,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-11001-004	47 000 \$		Remplacement de véhicules de police et stationnements - Six voitures Berline patrouille
11-11001-003		47 000 \$	Remplacement de véhicules de police et stationnements - Quatre fourgonnettes (sept passagers)

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-575

**SOUSSION 2011 SI 346A - REMPLACEMENT DU REFROIDISSEUR À SAUMURE NUMÉRO 1 - CENTRE SPORTIF DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Carmichael ltée, 3822, avenue du Courtaï, Montréal, Québec, H3S 1C1 pour le remplacement du refroidisseur à saumure numéro 1 – Centre sportif de Buckingham, pour un montant total 44 110,16 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 23 février 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71240-542-22526	40 737,68 \$	Arénas - Entretien préventif - Entretien - Équipements
04-13493	1 918,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 454,23 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-576

**SOUSSION 2012 SI 102 - ACHAT DE FILTRES ET COURROIES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Filterfab membre de NFM, 2305, rue Jules-Vachon, Trois-Rivières, Québec, G9A 5E1, pour l'achat de filtres décrits à la section A, pour un montant annuel approximatif de 12 688,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Hardy Filtration inc., 2405, rue Jules-Vachon, Trois-Rivières, Québec, G9A 5E1, pour l'achat de courroies décrit à la section B, pour un montant annuel approximatif de 2 441,49 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 mars 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les contrats seront d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration des contrats dûment signifiés par une des parties à l'autre partie, les contrats pourront être renouvelés pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour la quatrième année des contrats.

Après la première année des contrats, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires. De plus, les achats totaux effectués en vertu de cet appel d'offres, d'une durée maximum de quatre ans, pourront être réalisés jusqu'à concurrence de moins de 100 000 \$, incluant taxes, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013 à 2016, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30920-649-22527	14 472,26 \$	100 rue d'Edmonton - Ateliers municipaux - Autres pièces
04-13493	657,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-577

**SOUSSION 2012 CT 004 - ACHAT DE DEUX CABINETS DE SYSTÈME DE CONTRÔLE D'INTERSECTION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER ET DE HULL-VAL-TÉTREAU - PIERRE PHILION ET DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3, 6<sup>e</sup> alinéa stipule que les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels et logiciels existants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Technologies Tassimco Canada inc., 3100, rue Jacob-Jordan, Terrebonne, Québec, J6X 4J6, pour l'achat de deux cabinets de système de contrôle d'intersection, au montant total de 34 251,05 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 22 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12008-001-22528	32 761,55 \$	Remplacement des équipements de feux - Circulation - Cabinets et composantes
04-13493	1 489,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-578

**SOUSSION 2012 SP 003 - ENTRETIEN MÉNAGER DE DIVERS ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour l'entretien ménager de divers édifices municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 15 mars 2012, à savoir :



Nasco inc., 263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7, pour les édifices Centre communautaire Daniel-Lafortune, Centre communautaire Front, Centre communautaire Lucerne-Nord, Chalet Jardins Lavigne, Chalet Lakeview, Centre communautaire Limbour, Centre communautaire Le Baron, Édifice-Eugène Beaudoin et le centre Jean-René-Monette, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour chacun de ces édifices, et pour les édifices Caserne n° 5, Centre communautaire Saint-Raymond, Théâtre de l'Île et l'atelier du 160, rue Leduc, Centre communautaire Ernest-Lation, Centre communautaire André-Touchet, Centre communautaire Belmont, Centre communautaire Kenneth-Lloyd, Chalet de service de la plage des Cèdres, Chalet Chénier, Centre communautaire Apollo, Pavillon Marengère, Centre communautaire Saint-Richard, Chalet des Cèdres, Usine d'épuration de Gatineau, Centre plein air Lac-Leamy, Poste de police du secteur d'Aylmer, Maison du Tourisme, Maison des patrouilleurs, Édifice John-R-Luck, Édifice Pierre-Papin et la bibliothèque Aurélien-Doucet, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun de ces édifices, le tout pour un montant total annuel de 478 934,67 \$, incluant les taxes.

Les Services Ménager Roy Itée, 9000, rue de l'Innovation, Anjou, Québec, H1J 2X9, pour les édifices Place-des-Pionniers (centre de services d'Aylmer), Centre communautaire et bibliothèque Riviera et la bibliothèque Jean-Lorrain, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des édifices, au montant total annuel de 73 571,03 \$ incluant les taxes.

Entretien Général J.P.D., 35A, rue Edward-Langton-Quirk, Gatineau, Québec, J9H 0C3, pour les services d'urgence, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce service, au montant annuel approximatif de 5 000 \$, incluant les taxes.

De plus, ce comité rejette la soumission reçue pour le poste de police communautaire des Promenades de l'Outaouais.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> mai 2012.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour la cinquième année du contrat.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin pour seront pris aux postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2013 à 2017, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-579\*

**MANDAT D'UN AN À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE L'OUTAOUAIS POUR LE CONCOURS « FLEURIR GATINEAU »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire impliquer la population locale à l'embellissement de leur environnement en les encourageant à améliorer l'apparence de leur propriété par le biais d'aménagements paysagers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire voir l'organisation d'un concours qui vise à reconnaître et féliciter les actions menées par les citoyens pour embellir leur propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais est disposée à assumer l'organisation du concours :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accorder le mandat pour l'édition 2012 du Concours Fleurir Gatineau à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais moyennant une contribution financière de 30 000 \$;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin, au montant maximal de 37 000 \$, soit une subvention de 30 000 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais ainsi qu'un montant de 7 000 \$ pour la campagne de promotion qui sera assumée par la Ville, seront pris au poste budgétaire 02-59200 – Fleurir Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 000 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais, dans les 15 jours de la signature du protocole d'entente, à l'attention de madame Collette Coutu, 390, boulevard Maloney Est, C.P. 84093, J8P 7R8, sur présentation d'une pièce justificative préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-59200-349	7 000 \$	Fleurir Gatineau - Autres dépenses de publicité et d'information
02-59200-971	30 000 \$	Fleurir Gatineau - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2012-580\*

**CHANGEMENT DE NOM AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ - FESTIVAL DE BOÎTES À SAVON DE GATINEAU ET LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a déjà approuvé le soutien de contribution financière ainsi que la contribution en services pour l'ensemble des fêtes et festivals en 2012 en vertu de sa résolution numéro CM-2012-166 en date du 21 février 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** L'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau a changé le nom de l'événement Festival de boîtes à savon de Gatineau par le nom Courses en folie de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** L'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau a donné le mandat d'organisation de l'événement Courses en folie de Gatineau à la Coopérative de solidarité nouvellement créée et nommée Festival de boîtes à savon de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver le changement de nom au protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau pour celui de la Coopérative de solidarité - Festival de boîtes à savon de Gatineau pour l'édition 2012 de l'événement Courses en folie de Gatineau.

La contribution financière de 15 000 \$ et de 10 000 \$ en services demeurent les mêmes que dans la résolution numéro CM-2012-166 adoptée au conseil du 21 mars 2012.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2012-581**

**PUBLICATION DU JOURNAL PRÉVOL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3 (5<sup>e</sup>) de la Loi sur les cités et villes stipule que les articles concernant l'adjudication d'un contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'espaces médias aux fins de campagne de publicité ou de promotion;

**CONSIDÉRANT QUE** le journal Prévol est d'abord et avant tout un service offert aux citoyens qui vise à les informer sur la criminalité dans leur ville et sur la prévention du crime;

**CONSIDÉRANT QUE** le journal Prévol est apprécié des citoyens et qu'il promeut une excellente image du Service de police de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le journal Prévol est le seul outil qui nous permet de rejoindre la grande majorité de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le journal Prévol contribue à la prévention de la criminalité en informant les citoyens sur divers moyens de prévention;

**CONSIDÉRANT QUE** le journal Prévol permet au Service de police de Gatineau de faire la promotion de ses programmes, de recruter des membres Prévol et des bénévoles et qu'il soit distribué lors des stands d'information;

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Médias Transcontinental, 1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 24<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3B 4X9, pour la publication du journal Prévol, pour un montant total de 32 188,40\$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21300-344-22513	30 788,60 \$	Sécurité communautaire - Impression pour diffusion
04-13493	1 399,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-582**

**SOUSSION 2011 SI 287 - ACHAT DE VESTES TACTIQUES POUR LE SERVICE DE POLICE - SERVICE DE POLICE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Distributeurs R.Nicholls inc., 2475, rue de la Province, Longueuil, Québec, J4G 1G3, pour l'achat de vestes tactiques pour le Service de police, et ce, sur la base des prix unitaires inscrit à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 77 815,08 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 décembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix demeureront fixes et fermes jusqu'au 31 décembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21602-645-22514	29 431,96 \$	Plan d'organisation policière - Fournitures spécialisées
02-21700-645-22515	44 999,12 \$	Groupe d'intervention - Fournitures spécialisées
04-13493	3 384,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-583**

**SOUSSION 2012 AB 028 - ACHAT DE LICENCES DU LOGICIEL « RAPPORT DE COLLISION » - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3 (6<sup>0</sup>) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Techna inc., 400, boulevard Henri-Bourassa Est, numéro 150, Montréal, Québec, H3L 1C4, pour l'achat de 94 licences du logiciel « Rapport de collision » pour le Service de police, pour un montant de 34 492,50 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2013 à 2015 pour les coûts d'entretien du logiciel « Rapport de collision ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21601-555-22516	32 992,50 \$	Technologie - Police - Entretien de logiciels
04-13493	1 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-584**

**SOUSSION 2012 SI 142 - ACHAT DE CHAUSSURES, BOTTILLONS, BOTTES DE SÉCURITÉ ET CHAUSSURES DE CÉRÉMONIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Riobec Sécurité, 160, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour l'achat de chaussures, bottillons, bottes de sécurité et chaussures de cérémonie, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif, pour la première année du contrat, de 44 069,92 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée le 29 mars 2012, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant à la date d'adjudication du contrat. Après la première année du contrat, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des sommes budgétaires disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-22200-651	Opérations - Incendies - Vêtements et accessoires
02-22310-651	Schéma de couverture de risques - Vêtements et accessoires

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2013 et 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-585

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 – 11 008,35 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 – 334 039,07 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 13 – 9 765,02 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 12 – 2 238 901,50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15, la liste des réquisitions numéro 13 ainsi que la liste des embauches numéro 12 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 12	Pièces de comptes à payer	11 008,35 \$	9 au 13 avril 2012
Liste PD numéro 15	Pièces de comptes à payer	334 039,07 \$	9 au 13 avril 2012
Liste des réquisitions numéro 13	Pièces de comptes à payer	9 765,02 \$	9 au 13 avril 2012
Liste des embauches numéro 12	Embauche de personnel temporaire	2 238 901,50 \$	19 mars au 6 avril 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-586

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-14 POUR UN MONTANT TOTAL DE 301 834,65 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 AVRIL 2012**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-14 d'un montant de 301 834,65 \$ pour la période du 5 au 11 avril 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-587

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LÉGION ROYALE CANADIENNE FILIALE NUMÉRO 33 - 59, RUE BANCROFT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Légion Royale Canadienne Filiale numéro 33 a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 59, rue Bancroft;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Légion Royale Canadienne Filiale numéro 33 pour l'immeuble situé au 59, rue Bancroft.

Adoptée

CE-2012-588

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE INTER-SECTION, 0, BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST (LOT 1 610 249 AU CADASTRE DU QUÉBEC) - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Centre Inter-Section a obtenu, le 25 juillet 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 0, boulevard Saint-René Ouest (lot 1 610 249 au cadastre du Québec);

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Centre Inter-Section a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 0, boulevard Saint-René Ouest (lot 1 610 249 au cadastre du Québec);

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Centre Inter-Section pour l'immeuble situé au 0, boulevard Saint-René Ouest (lot 1 610 249 au cadastre du Québec).

Adoptée

CE-2012-589

**SOUMISSION 2012 SI 180 - ACHAT DE PNEUS NEUFS – SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pirelli Pneus inc., 111, boulevard Dr.-Frédéric-Philips, suite 506, Saint-Laurent, Québec, H4M 2X6, pour la fourniture de pneus neufs pour les véhicules auto-patrouilles, sur la base du prix unitaire à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 45 944,01 \$, incluant les taxes, de ventes et la taxe environnementale, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 2 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide jusqu'au 30 novembre 2012 et les commandes seront émises selon les besoins.

Les fonds à cette fin seront pris aux divers postes budgétaires d'inventaire et aux postes de budgets d'opération, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-590

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES  
COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE DE LA RUE  
DE HONFLEUR - LOTS 3 116 379 ET 3126 050 AU CADASTRE DU QUÉBEC -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la rue de Honfleur a été construite depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits, il appert que le transfert de cette rue se trouve toujours au nom d'un particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
  - le texte intégral du présent article;
  - une description sommaire de la voie concernée;
  - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique la rue à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur cette rue :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété des lots numéros 3 116 379 et 3 126 050 au cadastre du Québec et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 17 février 2012, sous le numéro 4630 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2012-591

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES  
COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UN  
PASSAGE ENTRE LA RUE BEAUVAIS ET LA RUE ESSIAMBRE - LOT 1 319 752  
AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH  
DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Beauvais et la rue Essiambre ont été construites depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QU'**un passage a été construit entre ces deux rues;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits, il appert que le transfert de ce passage entre ces rues se trouve toujours au nom d'un particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
  - le texte intégral du présent article;
  - une description sommaire de la voie concernée;
  - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique du passage à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur ce passage entre la rue Beauvais et la rue Essiambre :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 1 319 752 au cadastre du Québec et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 3 avril 2012, sous le numéro 4672 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée



CE-2012-592

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES  
COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE  
SURLARGEUR DE RUE DE LA RUE DAVIDSON - LOT 1 321 397 AU CADASTRE  
DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE- SYLVIE GONEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Davidson est a été construite depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits, il appert que le transfert d'une surlargeur de cette rue se trouve toujours au nom d'un particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
  - le texte intégral du présent article;
  - une description sommaire de la voie concernée;
  - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique de la surlargeur à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur cette surlargeur de rue de la rue Davidson est :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 1 321 397 au cadastre du Québec et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 4 avril 2012, sous le numéro 4673 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2012-593

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES  
COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE DE LA RUE  
DE FOLIGNY- LOT 2 309 091 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la rue de Foligny a été construite depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits, il appert que cette rue se trouve toujours au nom d'un particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
  - le texte intégral du présent article;
  - une description sommaire de la voie concernée;
  - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique de cette rue à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur cette rue :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 2 309 091 au cadastre du Québec et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 4 avril 2012, sous le numéro 4674 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2012-594

#### **ADHÉSION AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES (AGIR) - 100 \$**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'adhésion de mesdames les conseillères Patsy Bouthillette, Sylvie Goneau, Denise Laferrière et Mireille Apollon au sein de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR).

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de AGIR, 109, rue Wright, bureau 201, Gatineau, Québec, J8X 2G7, afin de couvrir les frais d'adhésion.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser toutes dépenses reliées aux déplacements des conseillères lors des activités de cet organisme, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494-32338	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-32335	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-30017	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-32333	25 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-595**      **SUBVENTION DE 100 \$ - BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA - CAMPS D'ÉTÉ ET D'HIVER 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Bureau régional d'action sida, 109, rue Wright, bureau 003, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour les camps d'été et d'hiver 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-596**      **SUBVENTION DE 100 \$ - COLLÈGE SAINT-JOSEPH DE HULL - SOMMET PROVINCIAL RIO PLUS 20 DE LA JEUNESSE À GATINEAU - 28 AVRIL 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Collège Saint-Joseph de Hull, à l'attention de monsieur Michel Normand-Marleau, 174, rue de Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T4, à titre de subvention pour le Sommet provincial Rio + 20 de la jeunesse à Gatineau qui se tiendra le 28 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-597

**SUBVENTION DE 175 \$ - MAISON ALONZO-WRIGHT DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright, 2425A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention dans le cadre d'une campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-598

**SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION CANADIENNE DU REIN - SECTION OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - ACTIVITÉ DU 27 MAI 2012 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein, Section Outaouais, à l'attention de madame Cynthia Martin, 350, rue Lalemant, app. 2, Gatineau, Québec, J8P 5A8, à titre de subvention pour la Marche de la Fondation du rein qui aura lieu le 27 mai 2012

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-599

**SUBVENTION DE 250 \$ - LOISIRS ST-JEAN BOSCO - FÊTE DE QUARTIER - 28 AVRIL 2012 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL-VAL-TÉTREAU - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Loisirs St-Jean Bosco, à l'attention de monsieur Jean Lessard, 40, rue de Batiscan, Gatineau, Québec, J8P 8B8, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête de quartier le 28 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	200 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-600

**SUBVENTION DE 250 \$ - ÉCOLE DU BOIS JOLI - BAL DES FINISSANTS - 21 JUIN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'école du Bois Joli, à l'attention de madame Julie Cousineau, 1165, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8R 1N1, à titre de subvention pour l'organisation du bal des finissants le 21 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	250 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-601

**SUBVENTION DE 325 \$ - TAPAGEURS DE TOURAINE POUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre des Tapageurs de Touraine, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour les activités de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79934-972	25 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière- Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac- Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-602**

**SUBVENTION DE 350 \$ - CLUB DE CARTES STE-BERNADETTE DE HULL -  
ACTIVITÉS 2012-2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU -  
DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Club de cartes Ste-Bernadette de Hull, à l'attention de monsieur Marc Nadeau, 8, rue des Braves-du-Coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour les activités 2012-2013 du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	350 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-603**

**SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB DES AÎNÉS LES AMI(E)S DU SOLEIL INC. -  
DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOSEPH  
DE SYLVA ET STÉPHANE LAUZON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Club des aînés Les Ami(e)s du Soleil inc., à l'attention de monsieur Omer Manseau, président, C. P. 685, Gatineau, Québec, J8P 8B5, à titre de subvention dans le cadre de leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-604**      **SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE DE LA MONTÉE - B.B.Q. ANNUEL - 12 JUIN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école de la Montée, à l'attention de madame Annie Bernier, 500, rue Joseph-Demontigny, Gatineau, Québec, J8P 7C4, à titre de subvention pour le B.B.Q. annuel qui aura lieu le 12 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-605**      **SUBVENTION DE 550 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLMEYER - SOUPER - 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION - 20 OCTOBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre du Club optimiste Aylmer, à l'attention de monsieur Marcel Rainville, 2-650, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 2M1, à titre de subvention pour l'organisation du souper soulignant le 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation du club qui aura lieu le 20 octobre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-606

**SUBVENTION DE 600 \$ - FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS DANS LE CADRE DE LA REMISE DE BOURSES AUX ÉTUDIANTS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, 283, boulevard Alexandre-Taché, bureau F-3001, case postale 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention dans le cadre de la remise de bourses aux étudiants.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De L'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-607

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB DE GO DE L'OUTAOUAIS - CHAMPIONNAT CANADIEN 2012 – 29 JUIN AU 2 JUILLET 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club de go de l'Outaouais, 200, rue Montcalm, bureau 400, Gatineau, Québec, J8Y 3B5, à titre de subvention pour le Championnat canadien 2012 qui aura lieu du 29 juin au 2 juillet 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement – Subventions



02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétréau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-608**

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE POUR DES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Polyvalente de l'Érablière, 500, rue de Cannes, Gatineau, Québec, J8V 1J6, à titre de subvention pour des activités dans le cadre de la persévérance scolaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-609**

**SUBVENTION DE 1 250 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE LA TERRASSE LAKEVIEW - ACTIVITÉS 2012 DU CLUB DE HOCKEY SUB-AQUATIQUE GATINEAU-OTTAWA - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de la Terrasse Lakeview à l'attention de monsieur Sylvain Ouellet, 55, promenade Lakeview, Gatineau, Québec, J9H 2A2, à titre de subvention pour l'organisation des activités du club de hockey subaquatique Gatineau-Ottawa pour l'année 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79937-972	1 000 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-610

**SUBVENTION DE 1 250 \$ - SYMPOSIUM GATINEAU EN COULEURS – 12 AU 14 OCTOBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre du Symposium Gatineau en couleurs, à l'attention de monsieur Georges Raymond, 7-895, rue de l'Oasis, Gatineau, Québec, J8R 2W7, à titre de subvention pour le symposium qui aura lieu du 12 au 14 octobre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétréau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	200 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-611

**SUBVENTION DE 1 700 \$ - ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SOCIALE HULL-VOLANT – 11 MAI 2012 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 700 \$ à l'ordre de l'Association Athlétique et Sociale Hull-Volant inc., à l'attention de monsieur Marco Daigle, président, 161, rue de Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T2, à titre de subvention pour la première édition des matchs de baseball Hull-Volant junior Élite de Gatineau qui aura lieu le 11 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-612

**SUBVENTION DE 1 700 \$ - MUSÉE DE L'AUBERGE SYMMES - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 700 \$ à l'ordre du Musée de l'Auberge Symmes, à l'attention de monsieur Richard M. Bégin, C. P. 311, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour la campagne de financement de 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79931-972	1 000 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-613

**SUBVENTION DE 1 975 \$ - CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 975 \$ à l'ordre du Centre des aînés de Gatineau, à l'attention de madame Lorraine Monette Lanthier, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8, à titre de subvention pour les activités 2012 de l'atelier de jour.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-614

**SUBVENTION DE 2 350 \$ - FONDATION TERRY-FOX - JOURNÉE TERRY-FOX –  
16 SEPTEMBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 350 \$ à l'ordre de La Fondation Terry Fox, à l'attention de monsieur Robert McRae, 220, avenue des Explorateurs, Gatineau, Québec, J9J 1M9, à titre de subvention pour la Journée Terry Fox qui aura lieu le 16 septembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière- Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac- Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	350 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de- la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay – Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-615

**SUBVENTION DE 5 000 \$ - COLLÈGE SAINT-ALEXANDRE POUR LE 100<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU COLLÈGE LE 26 MAI 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Collège Saint-Alexandre, 2425, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention pour le 100<sup>e</sup> anniversaire du Collège le 26 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79939-972	5 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-616

Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2012-769

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE AU FORUM DU 2 MAI 2012 ORGANISÉ PAR LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES – 72 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette à participer à un forum organisé par la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides le 2 mai 2012 à Wakefield.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais reliés à ce déplacement et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11100-311-32335	72 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-617

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE LA SOUMISSION AU MONTANT DE 809 111,33 \$, INCLUANT LES TAXES, DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, SUR LES RUES PRINCIPALE, FRANK-ROBINSON, EARDLEY, CÔTÉ ET ÉLIZABETH FAISANT PARTIE DU LOT 2 - PRECO - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES - STEFAN PSENAK, ANDRÉ LAFRAMBOISE ET ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, par sa résolution numéro CE-2010-916 datée du 9 juin 2010, a adjugé un contrat à la firme Construction CJRB inc. pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites et d'égouts, selon le lot 2 dans le cadre du programme PRECO, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 5 388 974,19 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Construction CJRB inc. a soumis à la Ville des travaux supplémentaires qui implique un ajustement du coût de la soumission pour un montant de 809 111,33 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajustement du coût de la soumission a fait l'objet d'une vérification de la part d'Axor, gestionnaire mandaté par la Ville de Gatineau ainsi que par le Service des infrastructures, et ce, pour une recommandation de paiement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant de 809 111,33 \$, incluant les taxes, correspondant à l'ajustement des coûts de la soumission est puisé à même le budget disponible du règlement numéro 639-2009 – Contingences :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'ajustement du coût de la soumission au montant de 809 111,33 \$, incluant les taxes, représentant les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du projet de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts – Lot 2 – PRECO concernant les rues Principale, Frank-Robinson, Eardley, Côté et Élizabeth, contrat 09-112.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30639-001-22529	773 270,30 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux - Égouts
04-13493	35 841,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-618**

#### **SOUSSION 2012 SP 111 - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour le marquage de la chaussée, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 10 avril 2012, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections.

**Section 1 – Marquage longitudinal :** Lignco Sigma inc., 1645, avenue Le Neuf, Bécancour, Québec, G9H 2E5, pour un montant total approximatif de 168 797,29 \$, incluant les taxes.

**Section 2 - Marquage secondaire secteur ouest :** Lignbec division de Entreprise T.R.A. (2011) inc., 145, rue Daoust, St-Eustache, Québec, J7R 6P4, pour un montant total approximatif de 100 286,85 \$, incluant les taxes.

**Section 3 - Marquage secondaire secteur est :** Entreprise Techline inc., 4058, Alfred-Laliberté, Boisbriand, Québec, J7H 1P8, pour un montant total approximatif de 81 314,05 \$, incluant les taxes.

**Section 4 - Marquage hors chaussée :** Triandriage Entreprises inc. (Proligne), 286, rue Principale, Plaisance, Québec, J0V 1S0, pour un montant total approximatif de 15 316,96 \$, incluant les taxes.

Les contrats seront d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif de la Ville de Gatineau avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année. À la date d'anniversaire du contrat, s'il y a lieu, les prix seront révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2013-2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31530-521-22530	349 811,03 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	15 904,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-619

**SOUSSION 2012 SP 138 - ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Nasco inc., 263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7, pour l'entretien ménager du centre sportif de Gatineau pour un montant total approximatif de 423 703,30 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 27 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 avec la possibilité de renouveler pour une période additionnelle d'une année.

Après la première année du contrat, s'il y a lieu, les prix seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013 à 2014, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71168-533-22531	272 782,87 \$	Centre sportif - Activités récréatives - Programme - Conciergerie
04-13493	12 402,04 \$	TPS à recevoir Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-620

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-12-04 - MODIFICATION À L'HORAIRE PARTICULIER DES COMMIS AUX ACHATS - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective 2008-2014 des salariés cols blancs le 22 novembre 2011;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier l'horaire de travail du poste de commis aux achats (FIN-BLC-017) des ateliers municipaux du secteur de Hull pour mieux desservir la clientèle cols bleus;



**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier l'horaire du surcroît de travail, présentement en cours, de commis aux achats des ateliers municipaux du secteur de Gatineau pour mieux desservir la clientèle cols bleus;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties se sont entendues sur la modification à l'horaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-12-04 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de modifier l'horaire particulier des commis aux achats au Service des finances, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

Le maire, le greffier, le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service des finances sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-12-04.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-0425D1 DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 15 février au 13 mars 2012

**CE-2012-621 ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS DA COSTA PACHECO ET ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS ROY AUX POSTES DE CONTREMAÎTRE - DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de contremaître à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface au Service des travaux publics (postes numéros STP-CAD-016 et STP-CAD-012 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Louis Da Costa Pacheco et l'engagement et la permanence de monsieur Louis Roy (postes numéros STP-CAD-016 et STP-CAD-012 au plan d'effectifs des cadres) aux postes de contremaître Aqueduc, égouts et drainage de surface, sous la gouverne du responsable.

Étant donné que monsieur Louis Da Costa Pacheco occupe ce poste, il sera assujéti à une période d'essai de six mois.

Étant donnée que monsieur Louis Roy occupe ce poste depuis deux ans, la période d'essai est donc complétée.

Messieurs Louis Da Costa Pacheco et Louis Roy sont assujéttis à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Louis Da Costa Pacheco sera celui de la classe 2, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Louis Roy sera celui de la classe 2, 5<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence de monsieur Louis Da Costa Pacheco à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la retraite de monsieur Gordon Favereau prévue le 1<sup>er</sup> mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics - Réguliers - Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-622

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN ARBOUR AU POSTE DE CHEF DE DIVISION RÉSIDENTIELLE - SERVICE D'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division résidentielle au Service d'évaluation (poste numéro EVA-CAD-012 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Sylvain Arbour au poste de chef de division résidentielle (poste numéro EVA-CAD-012 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur du Service d'évaluation.

Monsieur Sylvain Arbour est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Sylvain Arbour est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles.

Le salaire de monsieur Sylvain Arbour sera celui de la classe 5, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-115 – Service d'évaluation – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-623

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE THÉORÉT AU POSTE DE RESPONSABLE, INSPECTION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE AU SERVICE D'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable, Inspection commerciale, industrielle et institutionnelle au Service d'évaluation (poste numéro EVA-CAD-011 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Louis-Philippe Théorêt au poste de responsable, Inspection commerciale, industrielle et institutionnelle au Service d'évaluation (poste numéro EVA-CAD-011 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de division, Inspection commerciale, industrielle et institutionnelle au Service d'évaluation.

Monsieur Louis-Philippe Théorêt est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Louis-Philippe Théorêt est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Louis-Philippe Théorêt sera celui de la classe 2, 5<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-115 – Service d'évaluation – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2012.

Adoptée

**CE-2012-624**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVAN MOREAU AU POSTE DE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal acceptait, par sa résolution numéro CM-2011-801 en date du 20 septembre 2011, la création du poste de Responsable, Développement communautaire au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Yvan Moreau au poste de Responsable, Développement communautaire (poste numéro LSC-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de division, Qualité de vie et développement communautaire au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Monsieur Yvan Moreau est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yvan Moreau est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles.

Le salaire de monsieur Yvan Moreau sera celui de la classe 4, 3<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-59130-115 – Service des loisirs, sports et développement des communautés – Politique Familiale - Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-625

**APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ENT-POL-12-06 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le 19 décembre 2008, le policier 108558 a fait une fausse déclaration au CAU ainsi qu'aux agents ayant répondu à sa demande d'assistance, le tout ayant entraîné l'amorce d'une enquête policière sous un faux motif et le dépôt d'une accusation criminelle contre le policier;

**CONSIDÉRANT QUE** le policier a immédiatement été relevé de ses fonctions avec solde;

**CONSIDÉRANT QUE** le policier a par la suite été réaffecté à des tâches administratives;

**CONSIDÉRANT** la suspension du délai d'enquête disciplinaire et la reprise de l'enquête en mars 2012 suite à l'arrêt des procédures criminelles prononcé par la Cour le 9 mars 2012;

**CONSIDÉRANT** la déclaration du policier lors de l'enquête disciplinaire du 20 mars dernier;

**CONSIDÉRANT** les discussions entre les parties;

**CONSIDÉRANT** la position concertée du Service de police et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

**CONSIDÉRANT** l'état de la jurisprudence en cette matière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-POL-12-06 intervenue entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau prévoyant des modalités d'imposition de la mesure disciplinaire au policier 108558.

Adoptée

CE-2012-626

**CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT ET ASSOCIÉS POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DE GATINEAU DANS LE DOSSIER INSTITUÉ ENTRE 6250424 CANADA INC. ET LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le 10 juin 2009, trois constats d'infraction furent émis à l'encontre de 6250424 Canada inc., et ce, en raison de la démolition d'une partie d'un monument historique cité en vertu de la Loi sur les biens culturels, à savoir l'édifice connu comme étant l'hôtel Chez Henri;

**CONSIDÉRANT QUE** le procès devant la Cour municipale relativement à ces constats d'infraction a eu lieu du 14 au 16 avril 2010, le 17 mai 2010 ainsi que du 11 au 15 avril 2011 devant l'honorable juge Yves D'Aoust, juge de la Cour municipale de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le 28 juin 2011, l'honorable juge D'Aoust a rendu jugement déclarant 6250424 Canada inc. coupable des infractions telles que portées;

**CONSIDÉRANT QU'**un jugement en date du 15 décembre 2011 en est venu à condamner 6250424 Canada inc. à payer un montant total de plus de 20 000 \$ en amende;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accusée 6250424 Canada inc. a décidé de porter en appel tant la décision sur la culpabilité que la décision sur la sentence, et ce, devant la Cour supérieure;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des affaires juridiques veut mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, plus particulièrement M<sup>e</sup> Francis Gervais, afin de préparer le mémoire en appel de la Ville de Gatineau ainsi que pour plaider l'audition en appel devant la Cour supérieure, audition qui est fixée en principe les 23, 24 et 25 mai 2012 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat accordé à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour services professionnels afin de représenter la Ville de Gatineau dans le cadre du dossier numéro 550-36-000014-116 devant la Cour supérieure.

Les honoraires seront pris au poste budgétaire 02-12200-412, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-627

**CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT ET ASSOCIÉS POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DE LA POURSUITE INSTITUÉE PAR CINDY LECLAIR, DOROTHY LECLAIR ET BRITNEY LECLAIR DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE, PORTANT LE NUMÉRO DE COUR 550-17-005996-119**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 15 juin 2011, Cindy Leclair, Dorothy Leclair et Britney Leclair ont institué une poursuite en dommages et intérêts à l'encontre de la Ville de Gatineau, et ce, suite aux événements et à l'intervention policière survenus le 28 juin 2008, lors duquel monsieur David Leclair est décédé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des affaires juridiques a mandaté la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés afin de comparaître au nom de la Ville de Gatineau et assurer la défense de celle-ci dans le cadre de cette poursuite;

**CONSIDÉRANT QUE** les interrogatoires avant défense ont débuté dans le cadre du présent dossier;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission, compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat accordé à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour services professionnels afin de défendre la Ville de Gatineau dans le cadre de la poursuite numéro 550-17-005996-119.

Les honoraires seront pris au poste budgétaire de l'auto-assurance de la Ville de Gatineau, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2012.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif